

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 239 (2007)¹ Stratégie européenne pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local

Le Congrès,

1. Rappelant que les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe réunis à Varsovie en mai 2005 ont affirmé, dans leur déclaration finale, «qu'une démocratie effective et une bonne gouvernance à tous les niveaux sont essentielles pour prévenir les conflits, promouvoir la stabilité, favoriser le progrès économique et social, et, partant, la création de communautés durables, lieux de vie et de travail pour aujourd'hui et pour l'avenir»;

2. Rappelant la décision prise par les ministres, à l'occasion de la 14^e session de la Conférence des ministres européens responsables des pouvoirs locaux et régionaux, à Budapest: «faire de "la bonne gouvernance aux niveaux local et régional" un objectif essentiel que doivent poursuivre nos Etats membres pour relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées et pour répondre aux attentes légitimes de nos citoyens»;

3. Rappelant que les ministres ont en outre décidé «de poursuivre également cet objectif par le biais de [leur] coopération au sein du Conseil de l'Europe, y compris avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux»;

4. Considérant que la bonne gouvernance au niveau local est particulièrement importante parce que les municipalités sont

au plus près des citoyens et leur fournissent des services essentiels;

5. Ayant étudié avec grand intérêt la proposition de «stratégie européenne pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local» soumise au Bureau du Congrès et au Bureau du Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR);

6. Tenant compte des avis très favorables exprimés en faveur de cette nouvelle initiative par le Bureau du Congrès et le CDLR lors de leur réunion conjointe de février 2007;

7. Soulignant qu'il est un acteur essentiel de la stratégie, dont les objectifs sont au cœur même de la mission du Congrès;

8. Notant que, pour qu'une stratégie sur l'innovation et la bonne gouvernance soit efficace, elle doit être aussi bien celle des gouvernements que celle des collectivités locales,

9. Se réjouit de cette importante initiative européenne tout à fait bienvenue;

10. Invite les associations nationales de collectivités locales à coopérer en vue d'approfondir et de finaliser la stratégie, et à s'engager à la mettre ensuite en œuvre au niveau national;

11. Charge sa délégation à la Conférence des ministres européens responsables des pouvoirs locaux et régionaux de Valence, en octobre 2007, d'apporter son soutien et de contribuer à la finalisation de la stratégie;

12. S'engage à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette stratégie.

1. Discussion et adoption par le Congrès le 1^{er} juin 2007, 3^e séance (voir document CG(14)9RES, projet de résolution présenté par K. Whitmore (Royaume-Uni, R, GILD), rapporteur).